

Arrêté du 6 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 17 juillet 2009 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale

06/10/2017

Ce texte indique que « le modèle de dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère des affaires sociales », tout comme la grille d'évaluation utilisée par le jury. Par ailleurs, les membres du jury « sont désignés pour trois sessions consécutives ».